

LA PRÉSIDENTE :

3105

Merci beaucoup. J'inviterais maintenant Madame Besner si elle est ici à venir nous rejoindre.

MME LINDA BESNER :

3110

Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

3115

Bonjour Madame.

MME LINDA BESNER :

Oui. Ça y est, on y va?

3120

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y. On vous écoute.

MME LINDA BESNER :

3125

Bonjour, Madame la Présidente, Madame, Monsieur les commissaires. Mon nom est Linda Besner. J'habite l'Île de Montréal qui se classe encore et toujours au dernier rang des espaces verts conservés par habitant au Canada.

3130

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous entendez à l'arrière? Parlez un petit peu plus fort.

MME LINDA BESNER :

3135

Je vais y aller un petit peu plus fort. Oui.

Donc, Montréal se classe toujours au dernier rang pour les espaces verts conservés par habitant au Canada.

3140

Ça fait près de 15 ans, il y a une centaine de groupes citoyens, des organismes appuyés par 15 municipalités et arrondissements qui se sont regroupés pour demander la création d'un parc écologique de l'archipel de Montréal.

3145 On va regarder un peu l'état des lieux. Cette vue satellite Google Map très simple. On voit ce qui reste de vert sur l'Île de Montréal. Mais ça nous joue des tours parce que ces espaces ne sont pas nécessairement des espaces naturels qui sont encore plus petits que ce qu'on voit sur la carte.

3150 À l'Île Bizard, deux tiers de l'île est composé de golf, on ne parle pas de biodiversité, on parle de pelouse et de quelques arbres isolés.

Sur le Mont-Royal, la moitié est composée du cimetière. On voit qu'il reste des espaces verts dans l'est de Montréal et principalement dans l'ouest de Montréal.

3155 On peut imaginer que la pression et le lobbying pour développer ces milieux sont énormes.

3160 J'aimerais attirer votre attention sur la carte 14 du schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal publiée en avril 2015. Cette carte illustre les milieux naturels situés sur l'ensemble des terrains publics et privés de l'Agglomération. Elle est basée sur un inventaire de 2012. Selon la page 78 du chapitre 2.3 du schéma les milieux naturels couvraient en 2014 moins de 10% de la surface terrestre de l'Agglomération.

3165 Avant d'aller plus loin, j'aimerais faire une mise en contexte sur Pierrefonds. Le parc nature de l'Anse-à-l'Orme est à Pierrefonds-Ouest. La zone de conservation principale a 169 hectares. Elle englobe des bois, des friches, des milieux humides, des cours d'eau dans la continuité des berges de la Rivière-à-l'Orme.

3170 Une partie essentielle de cet écosystème se trouve à l'extérieur du parc, à l'est, soit les 185 hectares de prairies humides composées de champs, de milieux humides couverts et forestiers. Ils sont menacés de disparition.

3175 Plusieurs des propriétés en bordure du Parc-Nature sont identifiées à la cartographie des milieux humides de Canards Canada. Et certaines d'entre elles font ou ont fait partie de la protection du patrimoine agricole.

3180 En juin 2015, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a annoncé un développement massif de plus de 5 000 logements sur ces prairies humides. Le promoteur planifie offrir au Parc-Nature 23 hectares avec la partie restreinte à la construction parce qu'un milieu humide, parce que boisé ou parce que protégée par la CPTAQ.

3185 Comme on l'a déjà entendu, la Fondation David Suzuki a présenté en 2016 le rapport d'évaluation écologique de l'ouest du territoire de Pierrefonds-Roxboro. On y a répertorié 11 espèces fauniques menacées vulnérables ou susceptibles d'être désignées; 122 espèces d'oiseaux dont 9 à statut de protection ainsi que 3 considérées localement rares; 16 espèces de reptiles et d'amphibiens dont 3 à protéger; 2 qui se retrouvent directement dans la zone de développement; 291 espèces végétales dont au moins 9 menacées ou rares. Aussi 59 milieux humides ont été identifiés dans la zone de développement dont 20 marécages arborescents et 25 prairies humides. Il y a différents types de milieux humides, ceux-ci en sont 2.

3190 Il y a définitivement un manque de cohérence parce que le Québec est pourvu d'une Loi sur les espèces menacées ou vulnérables et d'une Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

3195 L'énorme projet immobilier de Pierrefonds met en péril le territoire pour l'ensemble de sa biodiversité.

Le développement Pierrefonds est aussi en contradiction avec les objectifs de la Loi provinciale 58 qui a été rédigée en 2010.

3200 Les plans d'aménagement doivent dorénavant protéger les milieux naturels et mettre en valeur les activités agricoles.

3205 Le milieu municipal a mis en vigueur en 2004 sa politique de protection de mise en valeur et des milieux naturels. On y retrouve la description des éco territoires. Ce sont des milieux sensibles établis par des rapports d'analyses d'experts, O.K. ce n'est pas des bureaucrates qui décident qu'est-ce qui devient un éco territoire c'est suite à des analyses du plan.

3210 Surprise, en 2015, les limites de l'éco territoire ont été modifiées sur le portail de la Ville de Montréal, sans un rapport écologique à jour. La nouvelle version exclut une partie des terres en friche et favorise ainsi le promoteur.

Le projet de développement résidentiel de Pierrefonds empiète sur les limites originales de l'éco territoire.

3215 En 2011, le PMAD présentait trois orientations, soit les milieux de vie durable, un réseau de transport performant et un environnement protégé et mis en valeur qui soutenait la création du parc écologique de l'archipel de Montréal comme on peut voir au chapitre 3.1.

3220 Ce projet n'est pas cohérent avec - car il contribuera à l'augmentation de la dépendance à l'automobile ainsi qu'aux émissions de GES ce qui va à l'encontre des orientations du PMAD et

3225 d'un développement TOD (Transit Oriented Development). À ce sujet, on peut lire sur le portail de la Ville de Montréal : « La réalisation de ce projet urbain situé dans un secteur enclavé non desservi est tributaire de la mise en place d'infrastructure de transport efficace et d'infrastructure souterraine. Plus spécifiquement un boulevard urbain doit être aménagé entre le boulevard Guoin et l'autoroute 40 dans l'emprise non construite de la 440 appartenant au ministère des Transports du Québec.

3230 Inventer un transport en commun pour un développement, c'est bien louable mais c'est contraire même à l'approche TOD qui fait la promotion de développer autour du transport en commun.

En 2015, le comité exécutif de la Ville de Montréal a augmenté les sites de protection de la superficie terrestre de 6 à 10% du schéma.

3235 J'attire votre attention encore à la carte de l'affectation des territoires, la carte 20 du schéma et au changement fait aux limites de l'éco territoire. Ce sont des contradictions avec la volonté de protéger 10% du milieu terrestre.

3240 Je reviens à la carte 14 et je vous rappelle que Montréal a déjà fait l'inventaire des milieux naturels qui couvraient moins de 10% de la surface terrestre de l'Agglomération en 2014.

Pour être cohérent, selon cette observation, l'ensemble des milieux naturels identifiés à cette carte, doit être immédiatement protégé. La carte de l'affectation du territoire doit être modifiée afin qu'elle concorde avec la carte 14.

3245 Le développement Pierrefonds a peu d'acceptabilité sociale comme le démontre la pétition de 18 000 signatures qui a été déposée à l'Agglomération. Et la demande d'injonction devant les tribunaux par le Comité de citoyens « Sauvons l'Anse-à-l'Orme ».

3250 Je vous rappelle que les citoyens ont eu l'appui de la Fondation David Suzuki, du Sierra Club, du Conseil régional de l'environnement de Montréal, du Projet des générations et de la Coalition verte. Ils demandent entre autres l'annulation du changement de zonage fait à la CPTAQ.

3255 Il y a pourtant des pistes de solution. Le Conseil régional d'environnement Montréal a publié en 2016 l'analyse potentielle de développement résidentiel dans l'arrondissement. Cette étude démontre que Montréal peut à la fois développer dans l'arrondissement et se conformer aux orientations d'urbanistique en développant prioritairement les terrains publics situés dans le secteur centre et l'Îlot Saint-Jean; en consolidant et densifiant les secteurs autour des gares de train, il y en a trois; et d'aller au-delà du seuil de 40 logements par hectare dans les secteurs de transport collectif.

3260

3265 Donc, dans un soucis de cohérence, pour les générations futures, je vous demande Madame la Présidente, Madame, Monsieur les Commissaires et je m'adresse aussi au maire, au maire Beis, et au Maire Coderre de rejeter tout projet de construction dans le secteur ouest de Pierrefonds-Roxboro, de protéger tous les milieux naturels identifiés en 2012 à la carte 14 du PMAD afin d'atteindre la cible de préservation de 10% du territoire du schéma et de rétablir la cartographie de l'éco territoire à sa version originale de 2004.

3270 Je demande à monsieur le maire d'aller plus loin et de modifier l'affectation du territoire à la carte 20 du schéma afin qu'elle concorde avec la carte 14.

3275 Je vous réclame encore une fois un moratoire sur le développement des lots en friche, des milieux naturels de tout l'Île de Montréal jusqu'à la mise en place d'un plan d'action pour la réalisation de la tram verte de l'Agglomération de Montréal.

La Ville de Montréal a tout le pouvoir nécessaire pour corriger la situation. Que le message soit clair; le bien commun doit être protégé.

3280 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup Madame Besner. Question?

3285 **LE COMMISSAIRE WOLFE:**

Oui, malheureusement votre présentation est très intéressante, mais vous n'avez pas de numéro de page. Alors je vous porte attention à cette carte et ces deux cartes-là et je ne sais pas si vous êtes capable, vous avez la technique, vous savez comment retourner en arrière.

3290 **MME LINDA BESNER :**

Où vous voulez aller?

3295 **LE COMMISSAIRE WOLFE:**

C'est celui-là, vous comparez deux cartes ma première question c'est la source des cartes?

3300

MME LINDA BESNER :

3305 La carte à gauche de 2004 provient de la publication de la politique des milieux naturels de la Ville de Montréal. La carte à droite provient du Portail de la Ville de Montréal sur la description des éco territoires.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

3310 Et pourriez-vous cliquer deux fois pour le rendre plus grand. Je pense que ça va, vous savez comment le faire, oui. C'est ça. Alors c'est qui qui a tracé la ligne périmètre rouge, est-ce que ça existe?

MME LINDA BESNER :

3315 C'est publié ainsi.

LE COMMISSAIRE WOLFE :

3320 O.K.

MME LINDA BESNER :

3325 C'est publié ainsi dans la politique.

LE COMMISSAIRE WOLFE:

3330 Moi, j'essaie de comprendre votre constat. Vous nous dites qu'on a changé l'éco territoire, la limite territoriale mais la légende à gauche, il y a deux couleurs.

MME LINDA BESNER :

Oui.

3335 **LE COMMISSAIRE WOLFE:**

Et le mot Roxboro, vous voyez le mot « Roxboro » en arrière le mot, en haut Pierrefonds-Roxboro.

3340

MME LINDA BESNER :

Bien sûr.

3345

LE COMMISSAIRE WOLFE:

Ils ne sont pas dans la légende n'est-ce pas. Ils sont ni un milieu naturel. Le mot Roxboro n'est pas un milieu naturel, ni un grand parc, est-ce que vous êtes du même avis que moi?

3350

MME LINDA BESNER :

Vous voulez dire qu'il est en gris et en vert au haut de la carte?

3355

LE COMMISSAIRE WOLFE:

Je parle du mot, vous voyez le mot Roxboro sur la carte?

MME LINDA BESNER :

3360

La carte à gauche, je vois bien Pierrefonds-Roxboro, oui.

LE COMMISSAIRE WOLFE:

3365

Le mot Roxboro, ces couleurs là, ne se trouvent pas dans la légende.

MME LINDA BESNER :

Dans la légende, ce que je vois c'est que l'éco territoire est encerclé de rouge.

3370

LE COMMISSAIRE WOLFE:

Oui.

MME LINDA BESNER :

3375

Que les milieux naturels protégés sont en vert donc ils représentent le Parc de la Rivière l'Anse-à-l'Orme à l'époque et que ce qui est en pointillé fait partie déjà des grands parcs, a été nommé grand parc par la Ville de Montréal. Donc, ce qui est à droite du Parc naturel de la Rivière

3380 L'Anse-à-l'Orme n'est pas inclus à l'intérieur du parc naturel mais est inclus à l'intérieur de éco territoire.

LE COMMISSAIRE WOLFE:

3385 Mais il n'est pas un milieu naturel selon cette carte à gauche.

MME LINDA BESNER :

3390 Non, ce qui est vert, c'est un milieu naturel protégé; donc, ce qui est à l'extérieur qui n'est pas vert peut être des milieux naturels non protégés. Un éco territoire peut inclure des milieux avec un certain développement mais où on retrouve des éléments fauniques oU de la faune ou de la flore qui peuvent être rares ou en voie de disparition.

3395 Si vous regardez comme il faut aussi à la carte de 2004, on voit d'ailleurs le secteur de Baie d'Urfé avec le secteur de Bois Angell. Donc à l'intérieur du Bois Angell on retrouve des domiciles. Ça reste quand même à l'intérieur de l'éco territoire parce que les animaux eux autres ne connaissent pas les clôtures et tout ça, voyagent à l'intérieur, les oiseaux des fois atterrissent sur votre terrain si par hasard vous êtes déjà présents à l'intérieur d'un éco territoire. Mais ce qui est à l'intérieur des circuits rouges, c'est ce que les biologistes ont analysés.

3400

LE COMMISSAIRE WOLFE:

O.K. Maintenant je comprends votre lecture et l'objectif 30.1 c'est quel document?

3405

MME LINDA BESNER :

C'est le PMAD.

LE COMMISSAIRE WOLFE:

3410

O.K. Merci.

MME LINDA BESNER :

3415

Bienvenue.

LA PRÉSIDENTE :

Moi, j'ai une question.

3420

MME LINDA BESNER :

Bien sûr.

3425

LA PRÉSIDENTE :

À partir de ce que vous venez d'expliquer, vous indiquez que ce qui est au sud de là où il y a une cohabitation entre des résidences et des...

3430

MME LINDA BESNER :

Ce qu'on voit à Beaconsfield, ce que vous voyez une partie verte qui fait partie du Bois Angell.

3435

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est ça qui est à côté de la partie grise.

3440

MME LINDA BESNER :

Grise qui est développée.

LA PRÉSIDENTE :

3445

Enfin bon, tout ça fait partie d'un même territoire. Qu'est-ce que vous savez de la cohabitation?

MME LINDA BESNER :

3450

Entre?

LA PRÉSIDENTE :

Entre la partie qui est protégée puis la partie qui est habitée?

3455

3460

MME LINDA BESNER :

Si on pense par exemple au Boisé Angell ou si on pense par exemple à Pierrefonds-Roxboro qui est notre cas de figure, les animaux eux autres ne connaissent pas qu'il y a une partie protégée puis une partie non protégée.

3465

LA PRÉSIDENTE :

Non, mais c'est la partie du sud, il y a une partie qui est habitée.

3470

MME LINDA BESNER :

Qui est habitée minimalement. On parle d'une rue. On parle d'une rue, je vais vous la montrer.

3475

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y donc oui. Ici là, toute cette zone-là. Puis des deux côtés de la partie verte finalement là hein?

3480

MME LINDA BESNER :

Seulement d'un côté. Le reste c'est un boisé, mais qui est privé.

3485

LA PRÉSIDENTE :

Mais ce n'est pas protégé?

MME LINDA BESNER :

3490

Non. C'est un boisé qui est privé.

LA PRÉSIDENTE :

3495

O.K.

3500

MME LINDA BESNER :

Donc, c'est un cul de sac avec environ, je ne sais pas de mémoire, une cinquantaine de maisons maximal.

3505

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3510

MME LINDA BESNER :

Donc toutes leurs cour arrivent à l'intérieur des parcs ou des boisés.

LA PRÉSIDENTE :

3515

Oui.

MME LINDA BESNER :

3520

Donc, on parle d'un impact minimal de 50 familles.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3525

MME LINDA BESNER :

La cohabitation, je vous dirais qu'il y a certains lots qui sont clôturés, d'autres ne le sont pas. Donc, les animaux ont une certaine flexibilité. C'est sûr que les aériens ont plus de flexibilité que les animaux qui marchent mais bref, on voit que les animaux, la distance est quand même assez petite, donc les animaux peuvent facilement passer de l'est à l'ouest sans souci en passant par le nord.

3530

LA PRÉSIDENTE :

3535

Oui.

3540

MME LINDA BESNER :

En passant par le nord puis à l'intérieur du développement, il y a aussi des corridors disponibles.

3545

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Ça c'est des corridors qui se sont faits au fil du temps ou c'est des corridors qui ont été aménagés?

3550

MME LINDA BESNER :

C'est un très ancien développement, donc c'était simplement des corridors pour piétons pour avoir accès aux forêts que les animaux utilisent aujourd'hui.

3555

LA PRÉSIDENTE :

Que les animaux empruntent maintenant.

3560

MME LINDA BESNER :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3565

Bon. Est-ce que vous connaissez d'autres endroits sur l'Île où il y a cette cohabitation?

MME LINDA BESNER :

3570

Je vous parlerais de Senneville que je connais très bien.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3575

MME LINDA BESNER :

Si vous voyez le deuxième éco territoire complètement à votre gauche de la Forêt Senneville.

3580

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3585

MME LINDA BESNER :

Donc on voit l'arborétum. On voit les champs agricoles. Il y a plusieurs résidences le long de l'eau et il y a aussi le même principe là d'un cul-de-sac qui s'appelle la rue Philipps qui arrive à l'intérieur de l'éco territoire, qui représente à peu près une trentaine de maisons aussi et ces maisons là, toutes les maisons ont décidé de ne pas clôturer les arrière-cours pour laisser un libre passage à la faune. Et voilà donc par contre les résidents ont aussi accès donc aux espaces à partir de leur domicile.

3590

LA PRÉSIDENTE :

3595

Oui, puis ça se passe bien?

MME LINDA BESNER :

3600

On ne connaît pas de pépins à ce jour-ci. Il n'y a pas de développement massif prévu. On parle d'une trentaine de familles aussi, non pas de 5 000 là.

LA PRÉSIDENTE :

3605

Oui. C'est vrai.

LE COMMISSAIRE WOLFE:

3610

Est-ce que je peux peut-être parce que, je ne sais pas si vous connaissez cette rue-là à Senneville, vous semblez.

MME LINDA BESNER :

3615

Je la connais très bien merci.

3620

LE COMMISSAIRE WOLFE:

3625

O.K. Je vais poser une question très spécifique. Les chats domestiques, Il y a certaines études qui parlent de l'impact négatif des chats domestiques sur la faune naturelle, la faune sauvage. Alors est-ce que vous pouvez nous parler de cette étude de cas?

3630

MME LINDA BESNER :

Je vais vous parler particulièrement si vous voulez, mais la réalité c'est que dans la forêt de Senneville, oui, on retrouve des chevreuils, des ratons, donc c'est un mélange d'urbaniste et de forêt. Il y a des chevreuils, il y a des loups, il y a des coyotes, il y a des fishers, il y a des martres, il y a toutes sortes d'habitats qui vont rester un peu plus près de la forêt.

3635

Il y a aussi des chiens, des chats et des oiseaux domestiques. Donc, près des maisons, il va y avoir plus souvent les animaux domestiques, les chats vont surtout s'attaquer aux écureuils, aux lièvres et aux souris. Donc ça fait la joie des résidents parce que je vous dirais on a beaucoup de champs agricoles. Dès que les champs sont rotocultés, toutes les souris s'en vont vers les maisons donc on est très contents d'avoir des chats, ça nous permet d'avoir quand même un minimal de régularité sur la nature.

3640

Ce qui est pour les chiens, les chiens ne sont pas attachés à Senneville. Ils ont droit de ne pas être attachés, donc ils sont plus un risque pour l'humain que pour les autres animaux actuellement.

3645

LE COMMISSAIRE WOLFE:

3650

Alors il n'y a pas de problème avec les oiseaux, les chats qui tuent des oiseaux parce qu'il y a des gens qui disent que des milliards d'oiseaux sont tués dans l'Amérique du Nord chaque année par des chats.

3655

MME LINDA BESNER :

C'est très possible mais on parle d'une vingtaine, d'une trentaine de maisons et encore une fois non pas 5 000. Donc, les chats qui ont peut-être un réseau d'à peu près un demi kilomètre, peut-être un kilomètre, je ne suis pas les chats le soir mais bref, c'est possible, qu'ils atteignent certains oiseaux et avec les habitudes de mettre des mangeoires dans les cours, c'est possible que ces oiseaux-là soient plus à risque aussi. D'accord avec vous.

3660

LE COMMISSAIRE WOLFE:

Merci.

3665

MME LINDA BESNER :

Bienvenue.

3670

LA PRÉSIDENTE :

Alors merci beaucoup, Madame.

3675

MME LINDA BESNER :

Bienvenue.

LA PRÉSIDENTE :

3680

Ça été très intéressant. Alors je permettrai à la Ville de Montréal, au représentant de la Ville de faire certaines rectifications s'il y avait eu des informations, des faits ou des données là qui n'étaient pas fondées ou vérifiées.

Ça va.

3685

Bien alors il me reste à vous remercier. L'assemblée de cet après-midi donc est terminée. Alors comme je vous l'ai dit en ouvrant la séance d'aujourd'hui, mes collègues et moi de même que notre analyste commencerons à analyser l'information reçue, les opinions qui nous ont été communiquées.

3690

Le rapport de la commission sera présenté par la présidente de l'Office aux élus municipaux en septembre prochain et sera rendu public deux semaines après ce dépôt.

3695

La commission n'a qu'un rôle consultatif comme vous le savez. Ce n'est pas l'Office qui prend les décisions concernant le projet sur lequel vous avez été consultés. Ces décisions appartiennent au Comité exécutif de la Ville.

Alors je remercie toutes les personnes qui ont soutenu les travaux de la commission, Madame la sténographe, le personnel responsable du son, tout le personnel de l'Office. Je remercie aussi les représentants de l'Arrondissement et de la Ville.